

D 972 AMÉRIQUE LATINE: ACCORD DE CARTAGENA
SUR L'ENDETTEMENT

L'endettement des pays latino-américains est un problème majeur qui conditionne l'avenir économique et politique du continent. Un premier pas pour une concertation entre pays latino-américains a été fait en janvier 1984, avec la "Déclaration de Quito" signée par une trentaine de pays d'Amérique latine et des Caraïbes (cf. DIAL D 921). Cette prise de position a été suivie par la déclaration conjointe de l'Argentine, du Brésil, de Colombie et du Mexique, rendue publique le 19 mai 1984 (cf. DIAL D 944). Le problème a de nouveau été soulevé dans le cadre du 10e sommet des pays industrialisés, tenu à Londres du 7 au 9 juin. Les 21 et 22 juin suivants, ce sont onze pays latino-américains qui se réunissaient à Cartagena (Colombie) pour définir une attitude commune face aux pays industrialisés et au Fonds monétaire international. Ils ont adopté l'"Accord de Cartagena", dont nous donnons ci-dessous le texte. Enfin, les 13 et 14 septembre 1984, les onze pays latino-américains dits du Groupe de Cartagena se réunissaient pour la seconde fois à Mar-del-Plata (Argentine) afin de poursuivre "le dialogue direct" avec les pays industrialisés.

Parallèlement à la naissance d'une diplomatie latino-américaine, comme celle du "groupe de Contadora" (cf. DIAL D 917), les tentatives de coordination autour du problème de la dette extérieure constituent une avancée dans l'intégration du sous-continent.

Note DIAL

ACCORD DE CARTAGENA

(Intertitres de DIAL)

1. Les ministres des relations extérieures et les ministres en charge du secteur financier d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, d'Equateur, du Mexique, du Pérou, de République dominicaine, d'Uruguay et du Venezuela se sont réunis à Cartagena, les 21 et 22 juin 1984, pour continuer d'examiner la situation économique internationale, en particulier ce qui concerne les problèmes de l'endettement extérieur et les obstacles mis à la relance du développement économique de leurs pays; et pour proposer des initiatives et des formes d'action appropriées en vue de solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées.

2. Ils ont redit l'actualité des points de vue et accords exprimés dans les documents et textes adéquats signés par des pays latino-américains, en

particulier la Déclaration et plan d'action de Quito (1), la déclaration conjointe des présidents du 19 mai(2) ainsi que la lettre transmise aux chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion de la réunion de Londres, documents et textes qui constituent des antécédents importants de l'actuelle réunion, dont la tenue a été rendue nécessaire suite à l'accroissement des difficultés produites en Amérique latine par la situation économique internationale.

3. Ils ont reçu les paroles du président Belisario Betancur comme un apport essentiel pour les délibérations de cette conférence.

(Un continent exportateur de devises)

4. Ils ont souligné que la région traverse une crise sans précédent, caractérisée par une sévère diminution du produit par habitant qui le ramène aujourd'hui au niveau d'il y a dix ans et qui a causé un chômage affectant déjà plus du quart de la population économiquement active, avec une baisse significative des salaires réels, ce qui peut entraîner de graves conséquences politiques et sociales.

5. Ils ont relevé que, pour une grande part, la crise a obéi à des facteurs extérieurs échappant au contrôle des pays d'Amérique latine, facteurs qui, de 1980 à 1983, ont provoqué la baisse des exportations et engendré une contraction obligatoire des importations, avec les graves conséquences que cela suppose pour le développement. La récession internationale au cours de cette période et la contraction des économies des pays industrialisés, tout comme la détérioration des termes de l'échange et la réapparition de mesures protectionnistes et restrictives dans le commerce avec les économies industrialisés, ont provoqué de graves reculs en matière de volume et de structure des exportations régionales.

6. Ils ont insisté pour dire que ces facteurs, ajoutés aux augmentations répétées des taux d'intérêt, débouchent sur une perspective d'un endettement extérieur grave et sombre pour les pays de la région. La valeur ajoutée de la dette extérieure de l'Amérique latine est supérieure à la moitié de son produit intérieur brut ou à trois fois ses exportations annuelles. Le service de la dette, pour l'Amérique latine, a connu un accroissement équivalant à près du double de l'augmentation des exportations. Et au cours des huit dernières années, le paiement des intérêts s'est élevé à plus de 173 milliards de dollars. Chaque point supplémentaire des taux d'intérêt représente pour l'Amérique latine une dépense additionnelle en devises de l'ordre de 2,5 milliards de dollars par an. La hausse des taux d'intérêt pour l'année en cours équivaut à un mois d'exportation de la région. Le résultat le plus négatif de cette situation est que la région est devenue exportatrice nette de capitaux. On estime que la perte a atteint en 1983 une somme voisine de 30 milliards de dollars. Paradoxalement, alors que se manifestent des signes de redressement économique dans la plupart des pays industriels, l'Amérique latine se voit contrainte de réduire voire, dans certains cas, de paralyser son développement.

(Une responsabilité partagée)

7. Ils ont déclaré que, pour une grande part, le problème de la dette latino-américaine résulte de changements draconiens dans les conditions originellement arrêtées au moment des crédits, particulièrement en matière de liquidité et de taux d'intérêt, de degré de participation des organismes

(1) Texte dans DIAL D 921 (NdT).

(2) Texte dans DIAL D 944 (NdT)

multilatéraux de crédit à la structure de la dette, et de perspectives de croissance économique. Ces changements, dont l'origine se trouve dans les pays industriels et qui ont totalement échappé au pouvoir de décision de la région, mettent en évidence la responsabilité partagée des débiteurs et des créditeurs.

8. Ils ont rappelé la volonté de leurs pays, largement démontrée, de respecter les engagements résultant de leur endettement extérieur, ainsi que la détermination de poursuivre leurs efforts de remise en ordre de leurs économies en matière de monnaie, de fiscalité et de change pour une relance du développement économique, sans que cela signifie aucunement, pour les gouvernements, manquer à leur devoir de veiller au bien-être et à la stabilité sociale et politique de leurs peuples.

9. Ils ont redit que de tels efforts ont exigé des sacrifices importants pour le niveau de vie de la population latino-américaine, sacrifices qui ont atteint dans certains cas les limites extrêmes; ils ont réaffirmé que leurs gouvernements sont déterminés à ne pas se laisser précipiter dans une situation d'insolvabilité forcée et de récession économique continuelle. Dans ce contexte, ils ont rappelé la nécessité de prendre politiquement en compte la question de la dette au plan international, étant donné ses évidentes conséquences politiques et sociales, car seule la volonté conjuguée des gouvernements débiteurs et créditeurs sera à même de modifier les conditions actuelles qui empêchent de trouver les solutions adéquates et durables.

10. Ils ont redit que la conduite des négociations en matière de dette extérieure est de la responsabilité de chacun des pays. Ils ont en même temps souligné que l'expérience récente montre que le problème de l'endettement extérieur dans les pays en voie de développement ne peut être réglé par le seul dialogue avec les banques, la seule action isolée des organismes financiers multilatéraux ou par le seul et simple comportement des marchés. Il est donc nécessaire de définir et d'accepter les lignes générales d'une politique de restructuration et de financement, propres à servir de cadre pour les négociations pays par pays. La mise en oeuvre de ces lignes générales doit s'adapter aux circonstances spécifiques de chaque nation, vu la diversité des situations d'endettement extérieur et les mesures à prendre pour rétablir les conditions de chacune des économies.

(Le nécessaire dialogue international)

11. Ils ont été d'accord sur le fait que, dans ce cadre, doit entrer en ligne de compte la responsabilité de chacune des parties appliquées à rechercher une solution permanente au problème, telles que les gouvernements des pays débiteurs et créditeurs, les organismes financiers internationaux et les banques internationales.

12. Ils ont également reconnu que le concept d'équité doit entrer dans ce cadre général, pour ce qui est de la répartition des coûts de la remise en ordre de l'économie. Le processus d'ajustement doit être symétrique et équitable s'il veut être efficace. Une croissance soutenue de l'économie mondiale appelle des changements dans la politique économique de certains pays industrialisés. Ils ont souligné la nécessité et l'urgence, pour ces pays, d'adopter des politiques de stabilisation des taux d'intérêt sans préjudice des objectifs de lutte contre l'inflation.

13. Ils ont également montré qu'il y a un lien étroit entre les problèmes de la dette, le financement et le commerce si l'on veut renforcer la

croissance économique par l'augmentation des exportations, par la revitalisation des courants financiers et par le maintien à des niveaux corrects de la capacité d'importation.

14. Ils ont souligné par ailleurs la nécessité urgente, pour les pays industrialisés, d'adopter des mesures et des politiques tendant à faciliter l'accès à leurs marchés des exportations des pays en voie de développement, et de créer les conditions permettant la reprise des courants de financement ainsi qu'un allègement continu et significatif de la charge que représente le service de la dette, faute de quoi l'effort de remise en ordre de l'économie fourni par les pays latino-américains sera sans effet.

15. Ils ont déclaré que l'investissement étranger direct peut jouer un rôle complémentaire par son apport de capitaux, par sa contribution au transfert de technologie, par la création d'emplois et par la production de biens exportables, à condition qu'il se fasse dans le cadre des politiques et de la législation en la matière des pays de la région. Cependant son apport en termes de devises pour le rétablissement du déséquilibre extérieur est limité, raison pour laquelle il ne peut constituer un élément décisif pour le règlement du problème de la dette extérieure.

16. Ils ont accueilli l'appel du président de la Colombie dans le sens de la mise en place d'un système financier international qui favorise une forte croissance dans les pays en voie de développement, afin qu'ils puissent élever le niveau de vie de leurs populations. Dans un tel système, il faudrait prendre en considération, entre autres choses, les idées qui sont à la base du présent accord.

17. Ils ont décidé de presser les gouvernements des pays industrialisés et les banques internationales d'accorder l'attention requise aux perspectives formulées dans l'Accord de Cartagena, afin de trouver une solution stable et déterminante aux problèmes de l'endettement extérieur de l'Amérique latine.

(Propositions concrètes)

18. Sur la base des énoncés de cet accord, les ministres des relations extérieures et les ministres en charge du secteur financier ont résolu de faire les propositions suivantes:

a) L'adoption de mesures conduisant à la réduction draconienne et immédiate des taux d'intérêt nominaux et réels sur les marchés internationaux, objectif fondamental à la réalisation duquel doivent tendre les meilleurs efforts des gouvernements des pays industrialisés.

b) Que, dans la renégociation et l'ouverture de nouveaux crédits, la banque internationale utilise des taux de référence qui ne dépassent en aucun cas les coûts effectifs des fonds disponibles sur le marché et qui ne soient pas basés sur des taux administrés.

c) La réduction au minimum des marges d'intermédiaire et autres frais, ainsi que la suppression des commissions et, pendant les périodes de renégociation, l'annulation des intérêts de retard.

d) La mise en fonctionnement de mécanismes temporaires destinés à atténuer l'impact de la hausse des taux d'intérêt, tels que des crédits compensatoires du Fonds monétaire international, des prêts officiels de faveur dans ce but et l'élargissement des délais de paiement, tout en sachant que ces mécanismes n'ont qu'une utilité limitée car ils ne font que reculer le problème.

e) Que soient pris en compte, dans les opérations de renégociation, le profil de la dette, la capacité de redressement économique et les possibilités de paiement de chaque pays, et que soient substantiellement améliorés les conditions de paiement et les délais de grâce. Selon la convenance des pays débiteurs concernés, les bases de la renégociation pourront être élargies à des périodes de plusieurs années et inclure la capitalisation des intérêts.

f) Que, dans le cas de pays ayant des problèmes aigus de balance des paiements, des clauses soient prévues pour le report du règlement des intérêts qui, sans devenir à leur tour redevables d'intérêts, seraient payés en proportion des ressources provenant de l'augmentation des exportations.

g) Qu'au cours des renégociations de la dette extérieure, les ressources en provenance des exportations ne soient pas compromises au-delà d'un pourcentage raisonnable, compatible avec le maintien de niveaux appropriés pour la production intérieure, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque pays.

h) Que soit supprimée l'exigence des créiteurs consistant à transférer au secteur public le risque commercial du secteur privé, sans discernement et de façon involontaire.

i) La suppression des rigidités de régulation dans certains centres financiers internationaux qui grèvent automatiquement les dossiers de crédit des pays en voie de développement, et qui bloquent l'octroi de nouveaux financements; la reconnaissance de la qualité particulière qui est celle de pays souverains en tant que débiteurs de la communauté financière internationale, avec les adaptations conséquentes de la réglementation en vigueur.

j) La relance des lignes de crédit à destination des pays débiteurs, lesquelles sont virtuellement interrompues dans de nombreux cas, et le déblocage urgent de crédits à court terme pour financer le commerce et autres opérations nécessaires dans ces pays.

k) L'attribution d'un plus grand volume de ressources et le renforcement des capacités de crédit d'organismes financiers internationaux tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

l) Une nouvelle attribution de droits de tirages spéciaux auprès du Fonds monétaire international, en fonction des besoins en liquidités des pays en voie de développement, ainsi que l'augmentation des délais pour ses programmes de réajustement et un accès plus facile à ses ressources.

m) La révision des conditions posées par le Fonds monétaire international dans les perspectives suivantes:

- 1- La priorité devra être donnée à l'augmentation de la production et de l'emploi, en tenant compte de la situation économique, sociale et politique propre à chaque pays.
- 2- La détermination des objectifs fiscaux et de balance des paiements, ou leur modification, devra être indépendante de l'impact d'une hausse des taux d'intérêt internationaux supérieure aux prévisions des programmes de stabilisation, afin de ne pas comprimer l'investissement public ni les importations au-delà d'un seuil raisonnable.
- 3- La modification des objectifs monétaires appropriés interviendra pour absorber les hausses imprévues du taux d'inflation et pour éviter des étranglements préjudiciables aux objectifs prévus de stabilisation.

n) Que l'utilisation des ressources de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement soit accélérée et augmentée grâce aux mécanismes suivants:

- 1- L'augmentation de la part des prêts de programme et du pourcentage de financement du coût des projets.
- 2- L'accélération du versement des crédits contractés.
- 3- La réduction temporaire et substantielle des exigences de contrepartie en monnaie locale.
- 4- La suppression de la gradualité financière.

o) Que les pays débiteurs bénéficient de délais beaucoup plus longs et de taux d'intérêts encore davantage préférentiels dans la renégociation de leurs dettes avec les gouvernements et les organismes officiels de crédit à l'exportation des pays industrialisés. Qu'ils se voient également attribuer sans retard de nouvelles lignes de crédit en des termes préférentiels et à des niveaux suffisamment importants pour empêcher l'interruption de leurs importations.

p) Une attention immédiate aux exigences des pays en voie de développement sur la question de la stabilisation des prix de leurs produits à des niveaux rémunérateurs, de façon à contrecarrer la forte détérioration des termes de l'échange, laquelle, entre autres préjudices, compromet sérieusement la capacité de paiement de leur dette extérieure.

q) La suppression rapide des barrières de taxation ou autre des pays industrialisés qui limitent l'entrée sur leurs marchés des produits des pays en voie de développement, tant dans les secteurs traditionnels que pour les produits industriels, y compris ceux de haute technologie.

(Le suivi du problème)

19. Pour mettre en oeuvre les perspectives et les propositions avancées dans cet accord, pour favoriser le dialogue avec les pays créditeurs, pour suivre en permanence la conjoncture économique internationale et pour évaluer la concrétisation des initiatives proposées, les ministres des relations extérieures et les ministres en charge du secteur financier ont résolu de créer une instance de consultation et de suivi régionale. Cette instance est ouverte à la participation des autres pays de la région.

20. Ils se sont mis d'accord sur le fait que cette instance de consultation et de suivi servira à:

- 1- faciliter dans le cadre régional les échanges d'informations et d'expérience, ainsi que la réponse aux demandes d'assistance technique et aux questions sur la dette, le financement et autres sujets en rapport;
- 2- favoriser, en dehors du cadre régional, les contacts avec les autres pays en voie de développement;
- 3- promouvoir le dialogue avec les gouvernements des pays créditeurs, dans les modalités appropriées, ainsi qu'avec les organismes financiers multilatéraux et les banques internationales.

21. Ils ont déclaré que la nécessité de ce dialogue ressort du contenu de la lettre adressée le 5 juin aux participants de la réunion de Londres, lettre dans laquelle il était fait état de "l'urgence pour la communauté internationale d'aborder de façon intégrée et cohérente les problèmes de l'économie mondiale en fonction des inter-relations qui la caractérisent, et de trouver les solutions satisfaisantes dans un monde interdépendant"; il y était souligné "l'évidence et l'urgence d'adopter des attitudes concertées surtout en matière d'endettement", raison pour laquelle "il importe d'ouvrir un dialogue constructif entre pays créditeurs et pays débiteurs pour élaborer des mesures concrètes d'allègement de l'endettement extérieur en fonction des intérêts de toutes les parties concernées." En encourageant

ce dialogue, le communiqué de Londres du 9 juin souligne l'interdépendance des pays industrialisés et des pays en voie de développement; il insiste sur le fait que l'élévation constante des taux d'intérêt peut aggraver les problèmes des pays débiteurs; il réaffirme la volonté de conduire les négociations dans un esprit de bonne volonté et de coopération; il annonce une série d'actions auxquelles les gouvernements réunis à Londres attribuent une importance particulière, pour tout ce qui touche la renégociation de la dette et les questions monétaires de financement et de commerce.

22. Ils ont convenu d'utiliser pleinement les structures existantes pour la discussion et l'analyse du problème de la dette extérieure, en particulier le comité de développement de la Banque interaméricaine pour la reconstruction et le développement, dans le cadre duquel sera proposée la création d'un "groupe de travail" sur la question.

23. Ils se sont déclarés disposés à organiser une rencontre avec les gouvernements des pays industrialisés pour une réflexion conjointe sur les multiples aspects et conséquences, d'ordre économique, social et politique, de l'endettement extérieur de l'Amérique latine; et cela dans la perspective de la nécessaire recherche d'une solution à la charge excessive que représente cet endettement, dans le cadre de la création de conditions favorables pour la relance économique des pays endettés, et dans le contexte d'une expansion soutenue de l'économie mondiale et du commerce international, pour la sauvegarde des intérêts de toutes les parties concernées.

24. Ils se sont mis d'accord sur la réalisation d'une nouvelle réunion pour évaluer les actions menées à la suite de l'"Accord de Cartagena", concernant l'évolution des problèmes de la dette, du financement et des questions annexes. Cette réunion aura lieu à Buenos-Aires (3), avant la prochaine assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ou bien à l'heure où l'exigera un événement extraordinaire. A cet effet, le pays siège exercera la fonction de secrétariat pro-tempore.

Fait à Cartagena de Indias, le 22 juin 1984

Les ministres des relations extérieures,
les ministres en charge du secteur financier
d'Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili,
Equateur, Mexique, Pérou, République dominicaine,
Uruguay et Venezuela.

(3) La réunion s'est tenue à Mar del Plata, en Argentine, les 13 et 14 septembre 1984 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441